COMITÉ CALVADOS

PROCURATION

Je soussigné(e) :

Demeurant à :

Président(e) de l'association affiliée [compléter le nom], numéro d'affiliation, membre de l'assemblée générale du Comité départemental de tennis du Calvados.

Donne procuration à Mme/M.

Président(e) de l'association affiliée [compléter le nom], numéro d'affiliation, membre de l'assemblée générale du Comité départemental de Tennis du Calvados en application de l'article 6.5 des statuts du Comité départemental de Tennis du Calvados et de l'article 38.5 des règlements administratifs de la FFT.

Aux fins de me représenter à l'Assemblée générale du Comité départemental de Tennis du Calvados du 13 novembre 2026.

Et l'ordre du jour m'ayant été communiqué, de prendre en mon nom toutes décisions, participer à tous travaux et à tous scrutins prévus au dit ordre du jour.

Fait à le

Signature de la personne donnant procuration
précédée de la mention manuscrite "bon pour pouvoir"

Signature de la personne à qui la procuration est donnée
précédée de la mention manuscrite "bon pour acceptation"

La procuration doit être transmise (par le Président qui donne procuration ET par le Président qui la reçoit) à la Ligue de Normandie de Tennis (Ligue.normandie@fft.fr) 72 heures avant la date de l'assemblée Générale. Passé ce délai, aucune procuration ne pourra être enregistrée.